

Gerardmer. (communiqué ff. M.^o Oudoin.) viing pag.

Contrée admirable par la singularité de sa situation, les trois lieux qui s'unissent dans son sein, le nombre de habitans, la régularité de leurs moeurs (1) leur industrie et leur commerce.

L'on tient par tradition que Charlemagne dans son voyage d'Allemagne, traversant les montagnes de chaumont qui séparent ces deux provinces par le Montbley, qu'il se rafraichit au bord du Boleys, à l'extrémité du ban de Gerardmer, à une fontaine aux limites des deux provinces, qu'il donna sur une grande pierre plate à gauche de la rivière de Boleys, qui se jette du côté à un demi lieu de l'emplacement de Gerardmer. Cette fontaine et cette pierre ont conservé par tradition le nom de fontaine et de pierre Charlemagne.

En 1070, Gérard Comte d'Alsace, premier Duc héréditaire de Lorraine, fit bâtir sur le bord de la petite rivière de Boleys qui prend sa source dans les lieux de Gerardmer et de Bouymer et se jette dans la Moselle au dessus d'Andes, pour arrêter les brigands qui ravageoient ses états et de cet usage, cette rivière prit le nom de Gerardmer.

Yves de Senneval, gentilhomme du Duc Gérard, ayant reconnu en voyageant avec le Duc dans ces lieux inhabités, un emplacement qui lui fut sur le bord du ban de Bouymer, à un lieu au dessus et au nord de celui de Gerardmer, il y fit bâtir une cellule et une petite chapelle dédiée à sainte Marguerite et y résida.

Comme la situation de ces nouveaux lieux, la Lorraine s'augmenta par l'accession de ces pays jusqu'à lors, avoit par la violence de guerre continué; ces lieux furent et furent; se partageant en trois parties; de plus tard, de plusieurs lieux habités les barons qui réservoient le comté de Gerardmer; et si ces lieux se peuploient par le don des seigneurs, les climats arides, froids et sauvages; se firent en peu de temps par la venue de ces premiers pasteurs, et de ceux qui suivirent, font former une paroisse qui s'est successivement étendue par l'habitation de la vallée de l'air et se joignant cette terre aride à leur province leur voisin.

Le nom de Gerardmer est composé de la lettre G qui signifie saint à l'extrémité de la Lorraine attaché à l'Alsace et dont il est séparé par des montagnes fort élevées et différenciant rochers.

Toisé à la toise de 6 pieds de Roy, du Ban de Gerardmer et de ses deux paroisses d'Andes toutes les parties, et des chemins voisins a fait et indigénables à l'extrémité sur le ban, mesuré par le Sr. Nicolas Valentiz, officier de justice dudit lieu.

De l'Eglise de Gerardmer à l'extrémité du ban attaché au couchant, à celui du Montbley, il y a 1195 toises et 5 pieds de chacun 12 pieds d'ouverture.

De l'Eglise de Gerardmer, à Neoumme, à la maison de M. de Sion, Balthazar Vey, au pied des hautes montagnes qui séparent le ban de Gerardmer et la Lorraine de l'Alsace 4924 toises.

De Neoumme en montant le Montbley jusqu'au fort de chaumont, à l'extrémité du ban de

Gerardmer, qui fait aller de la province au levant.

Total.

de l'église de Gerardmer jusqu'au bout du chemin à l'estime du Ban de la province.

Total.

De la dimension du Ban Gerardmer à son estime au levant, jusqu'à l'estime actuelle arrivant au Ban de l'Épse au couchant.

Cette destination de la province de Reims à l'estime du Ban de la province au levant de l'Épse, est impraticable avec des routes, et même à peine praticable avec des charroy, ainsi que pour le transport de la terre de l'Épse jusqu'à Metz. De plus, la destination de Gerardmer au levant quel qu'il soit, y compris un chemin avec des routes, pour monter de ce côté, ainsi que pour descendre à l'Épse, qui est un fait y compris que les lois, sans avoir besoin de routes; tel objet méritait l'attention de la commission.

Route de Bruyères à Nancy.

De l'église de Gerardmer au bout du Ban au nord, arrivant à celui de Nancy, il y a 3543 toises et cinq toises de chaque 6 à 12 pieds d'ouverture, dirigés à grands intervalles à ceux de Nancy et de Metz.

Route de la Bruche.

de l'église de Gerardmer à l'estime du Ban arrivant à celui de la Bruche il y a 3409 et cinq toises de chaque 12 pieds d'ouverture. 6952.

Nota. - De l'Épse jusqu'au Ban de la Bruche, cette partie est impraticable avec des routes et serait impraticable avec des routes, pour l'estime de la province de Gerardmer et de l'Épse, et en outre pour les habitants de la Bruche, Corvint et autres villages, plus au nord qui tiennent leurs grains et autres matières de première nécessité des marchés de Gerardmer ou ils envoient au échange, leur beurre, fromage et toute les autres de leurs productions.

Le Ban de Gerardmer a de dimension de nord au sud et du Ban de Nancy à celui de Metz 7452.

Route de St. Die.

de l'église de Gerardmer à l'estime de Reims arrivant à celui de St. Die, il y a 3139 toises et un point qui a un point au pied de la route de cinq toises au pied de Metz, sur trois toises de hauteur et un autre point de 17 pieds de large, y 2139.

Route d'Alsace.

de l'église de Gerardmer au bout du Ban arrivant à celui de Metz, il y a trois mille quatre cent cinquante toises et quatre points de 3 à 6 toises de largeur, y 3458.

Le Ban de Gerardmer.

Le Ban de Gérardmer a depuis son extrémité orientale à celle de l'autre rive, jusqu'à son autre extrémité atteignant à celle de Nagney au couchant 7. — 5963.

Route de Remiremont

De l'église de Gérardmer à l'extrémité de son ban atteignant à celle de Nagney, il y a 2505 toises et deux ponts de 12 pieds chacun d'ouverture, y. — 2505.

Route de Champdray

De l'église de Gérardmer à l'extrémité de son ban au sud, atteignant à celle de Champdray 7. — 2395.

Total. 30865.

Au milieu de ce ban est une plaine dans laquelle se trouve le lac de Gérardmer de la longueur, large de. — et 90 pieds de profondeur. une prairie très fertile par le ruisseau de la Saunage sortant dudit lac, à l'extrémité de cette plaine au levant, s'étend de puis le village de Châlonnay, une vallée de 3855 toises de longueur jusqu'au pied de la montagne qui semble s'être formée en se joignant les hautes montagnes que la brèche, qui en forme la rivière qui dicte les eaux ruisselées du petit lac de Remiremont qui est au fond de cette vallée et appartenant à des particuliers et de celle du lac de Longemer beaucoup plus grand, appartenant à Madame l'Abbesse de Remiremont.

Et dans laquelle plaine est le grand village de Gérardmer au milieu duquel est une belle église paroissiale qui a de longueur 113 pieds et 60 de large, une belle tour au clocher avec une cinq belles cloches dont une pesant 3000 livres; cette église bâtie en 1731 a coûté 112000 livres. Elle est richement ornée en galons et drap d'or, cathèdre de vermeil, encensoir, navette, bords de. d'argent, et le tout, tant la balustrade de l'église que les ornements, sortent de la générosité et piété des paroissiens, sans secours de personne.

Cette paroisse est desservie par un prêtre en chef et quoiqu'il n'ait que le titre de vicaire dépendant de la cure de Forcieux, son bénéfice lui produit annuellement 11500^l. Il y a deux vicaires qu'il nourrit, payés à l'un 1500^l et l'autre est à la charge de la fabrique.

Il n'y a dans cette paroisse aucun fief, dixme, ni portions congrues, tous les revenus de desservant sortent de la piété et générosité des paroissiens, sous titre d'oblation, d'offrande, et de usuel.

La communauté et paroisse de Gérardmer est composée de 850 habitants en sus qui produisent 2500 communiants. Il y a annuellement 130 baptêmes, et des mariages 35..... et 90 morts.

Il est par de paroissiens qui n'assistent les fêtes et dimanches, à la messe et aux instructions, quinze étrangers de

quatre heures de deux grandes laines, ils partent l'hiver de chez eux, traversent les grandes neiges avant le
jour par le mauvais temps, échappent par du bois, de la neige de sapein et qui leur font encore lorsqu'ils
sont arrivés à leur retour.

Les trois parties de la couronne font tous les jours d'armes sans en manquer un à chant de
musique à chacun d'eux, il y a de grands efforts, c'est une partie de leur travail.

Tous les habitants de Gouville jusqu'aux enfants savent lire et écrire, tous sont instruits de leur
religion qu'ils exercent avec conviction et édification.

Il y a dans le village un très bon maître d'école qui est un vieillard honnête et sage, les enfants
du village fréquentent l'école tous les jours et il y a plusieurs maîtres d'école pour dans les parties éloignées
du village pour enseigner l'hiver les enfants.

Les jeux de famille mettent à l'instruction de leurs enfants et chez le plus grand nombre, il se fait
tous les jours les jeux publics et de l'école de jour.

Les mariages y sont indifférents par la concorde et l'amitié. Le divorce est inconnu aussi à peine
les enfants ont-ils atteint l'âge de puberté qu'ils se marient; cependant l'opinion d'homme est celle, forte et
solide, pour faire peur au jeune mari, et les femmes y sont très fidèles.

Les jeunes gens de l'âge de dix ont une grande liberté de se voir, de s'assembler pour
dancer et se réjouir, et cependant d'après leur bonne éducation, il n'y a aucune commode qu'on
hâte. La parole seule des habitants dans leur commerce suffit pour contracter: ils ne connaissent le jeu
littéraire que par les nouvelles, des nouvelles et rejettent l'usage, du mariage et mariage et rarement par la voie de
la justice contentieuse.

La charité s'exerce à Gouville dans toute son étendue et avec édification. La femme pauvre
en couche, est aussi bien traitée par les secours de ses voisins d'une demi-livre, de pain, de viande,
de lait, et tout ce qu'elle a besoin que la plus riche. — Un malade est exactement visité et soigné
par ses voisins, dont les plus riches sont souvent d'une demi-livre, plus exactement et avec plus d'attention qu'il
ne se fait ordinairement dans les villes par leurs voisins. — Si c'est un jeune homme, chacun s'empresse
de porter pour lui former un bon lit, de procurer à tous ses besoins en vin, en huile, en pain et à sa
convalescence, en bonne nourriture et habillement; on le recommande au prochain, aux voisins
et charité, au charité recueillie, par le Pyléon, la charité. Cette coutume va ordinairement de
10 à 12... de façon qu'un pauvre en convalescence n'est même que lorsqu'il est tout guéri.

Les habitants sont honorés envers les étrangers: il est peu de jours de fête qu'il n'y
en vienne visiter cette coutume singulière, et tous ces étrangers admirent la bonté de la table, de
l'hospitalité et de la parole de ces lieux et du caractère qui en résulte, ainsi que de leur caractère. Ils
admirent aussi l'arrangement des maisons, la propreté de la tenue de la maison, de la façon et de la
conduite du ménage.

Etat de ce que le Roy tient de la Commanderie de Guicard.

Revents seigneuriaux dits pour l'ancien manoir, fiefs, d'arrières, banals d'hommes et au plus deux blancs pour conduit, des autres au Seigneur d'habitat, rachetés par transaction pour 14 ^e 15 ^e payables annuellement au Seigneur de Roy. y	18 ^e 15 ^e 9
pour ces des bois communaux	3... 14... 6.
Cens de vaine gabourage	21... 8... 6.
Rachat de banalité des foires et marchés	34... 5... "
Cens fief	519... "...
Rachat de main morte	146... "..."
Chaque habitant paie quatre francs baillon pour droit d'affouage dans les forêts de Roy, fait en Roy, y	1200... "..."
Commodité de chaumes et vaine gabourage au domaine, y	2000... "..."
A l'assigne chapitre de Remicourt pour taille romaine, y	3... 16... "
Total monnaie de domaine	<u>3916^e 19^e</u>
faisant au cours de France	3055 ^e "..."
Subvention	6000... "..."
Ports et charrier	5200... "..."
Vingtième	4700... "..."
Le sel	15000 ^e "..."
Tabac mis par le Roy	6000 ^e "..."
Total au cours de France.	<u>39955^e "..."</u>

Cette plaine est bordée et entourée de montagnes fort escarpées et dont l'élévation semble tendre
aux nues, couverte entièrement de rochers et de pierres fines et à la rivière de celle, quel'un a vu des bois, sapin
et bouleau à force de travail pour former des empousses, à l'habitation, de petits jardins et culture de pays de France,
que par l'industrie et un travail ardu en ces montagnes arides, les rochers les plus escarpés, et l'effort de l'industrie ont
arrivé de marais ignorés, et à la fin le quel, il y a de petits jardins et des pays comme des terres ar
mées de ces pierres et rochers et l'aridité du sol de ces pays exige un travail continu et des engrais tous les ans.

Ces hautes montagnes, couvertes absolument de rochers et de pierres brutes, dont la plus grande partie est couverte
et font toute production de blé, de seigle à la réserve de quelques endroits de jurens que le Seigneur a assignés de sa
terre et c'est à côté de ces jurens que les rochers trouvent un peu de grain. On n'y sème aucune
espèce de grains, pas même du froment; il y a peu de trois quarts des habitants de Guicard qui ignorent
comment se cultiver et croit le grain, même le jurens, si ce n'est quelques-uns commerçants qui se réunissent
pour garantir leurs récoltes, tous les autres les recueillent de force et de suite, d'habitude. Il y a deux
les ans deux grands mois de bled, c'est-à-dire depuis le commencement d'octobre jusqu'à la fin de mai,
pendant lequel temps le bled aride est cueilli sous 12 à 15 pieds de neige au moins. On n'y cultive les
jardins qu'au mois de juin, et bien des années le jardinage est surpris l'automne de la gelée et de
neige avant sa maturité, et les châteaux de ces quatre seigneurs ne font pas assez forts pour fonder le grain,
il y en a deux, tous les ans et plusieurs se sont vus qu'ils ont été entièrement fondus, notamment dans la

vallée de la Volage à quelques toises au-dessous du ruy de Baud-jours à droite du chemin ou ruisseau
allant à Bruyères.

La principale branche du commerce de ces habitans de Gérandmes est le bœuf & le fromage qu'ils produisent
les vaches qu'ils nourrissent à l'écurie pendant 8 mois d'hiver avec le foin du pays qu'ils ont forcé au décaissement
des cochons & arrachant les jurets à mi-côte sur les hautes montagnes. Il y a des maronniers qui ont des
bois de ce petit pays et surpouvent traverser les rochers qui les entourent pour transporter au lieu de la fabrication
le foin pour le rucher dans leurs sucreries, ils font bâtir des granges et des étables dans chacun de ces petits
pays pour y loger le foin & leur vaches qui le mangent pendant l'hiver.

Il arrive souvent quelquefois de ces cabans, est consommé, qu'il faut absolument en tirer les vaches
peu de temps dans une case quelquefois distante d'une lieue, dans un temps où il y a beaucoup de neige
ce travail surpouvent souffrir de cette, tous les habitans de la contrée font faire des trouées quelquefois
de 12 à 15 jours de profondeur dans la neige pour le passage de ces vaches et l'été, elles vont brouter dans les prés.

Une seconde branche de commerce à Gérandmes est le travail de fabrication de bois, quand on ne s'habite pas
y sont occupés, même les maronniers tout le produit du vacher se suffit pour sa subsistance et pour les
divers usages, ils font avec du sapin des boîtes de toutes espèces, des cercles etc. et avec le hêtre, des armoires,
des chaises à bouche, des escabelles, des gamelles, etc. enfin tout ce qui peut se faire en bois et pour le
royaume.

La troisième source de l'industrie des habitans de ce lieu consiste que leur exportent les produits
de leurs usines. Les de Gérandmes ont le bon goût d'aller chercher de la poudre blanche qui est tirée
de la fesse qui se trouve du sapin et du pin, ils conduisent cette poudre dans les ports de mer pour être employée
aux vaisseaux. Elle sert aussi pour servir de charbon, ils recueillent la résine qui distille de l'arbre
du sapin et qui est d'une si grande utilité pour les pharmaciens, aux peintres et pour le vernis, les divers usages de la poudre
et de la résine, et un grand avantage. elle est de grande valeur dans le royaume et elle y conserve l'argent
qu'il en sort et des étrangers et qui y reste pour la subsistance des sujets.

Cette industrie les a aussi fait imaginer de faire des vins blancs proprement et sous les vignes qui
couvrent leur habitations. Ces vins qui ne font pas de fort grand bien et notamment de la femme et les enfans
s'occupent à faire des charques, gruyères pour l'exportation de tous les habitants du royaume.

Il y a par-ci par-là les montagnes, ramasser les bois pourris qui servent à l'usage d'aucun utilité, les brûlent et
les autres ils font du selin et de la potasse qu'ils conduisent avec des voitures et manufactures de savons.

Il résulte de ce détail que Gérandmes de 1783 tirait de ses jurets de ruy de Baud-jours à faire et à entretenir ses
bois et de 35 jurets dont quelques uns au-delà de cinq toises de largeur, en route de jurets de hêtres et de maronniers,
autres... toises de chemin dans les hautes montagnes, ou rochers qui séparent la Lorraine de l'Alsace, depuis le
fond de Kolmar jusqu'au haut des chaumes, et... toises de chemin à former en montant les
montagnes et les rochers de la Douffière, depuis leurs gorges jusqu'au bord de la Duse, qui par conséquent
il ne doit pas être compris dans l'état d'administration générale des ports et charques du royaume pour la répartition
de charques au-delà de deux toises, non plus que pour les impositions des ports et charques étant chargé de
constructions et d'entretien de ports bien au-delà de ses toises et ce chemin de Gérandmes était suffisant
à la maintenance d'un commerce très utile à tout le royaume et à procurer (à tout le royaume) avec substance
leur subsistance, comme le font les terres, les vignes, dans les campagnes d'agriculture et de vignobles.

Il y a quelquefois que Gérandmes était inaccessibles avec voitures, les habitans s'occupaient leurs grains
et autres denrées qui leur font des pains, du charbon, et s'occupaient leurs bœufs, fromages, fabrication de bois,
grain et autres denrées de leur pays & productions qu'ils ont des boîtes, des boîtes de foin, le produit de leurs sucreries

sur leurs

qu'ils se font train et forment des chemins à travers des rochers jusqu'alen inaccessibles, et des laines offertes à
qui sont l'administration des étrangers qui vendent ce travail comme une répétition de ceux des Romains. Et
actuellement, il y a dans la Communauté de Grandeur, par le moyen de ces chemins, soixante charrettes, vont aux
de commerce pour l'exportation des produits de leur industrie et l'importation de grain et autres denrées de nécessité
à leur subsistance.

Les habitants de Grandeur se promettaient que M. de La Galazière Intendant, après avoir lui-même
reconnu les lieux et ces vérités, aurait lui-même (il est resté en honneur) eu la bonté de les honorer de sa protection
particulière, en les distraignant de la répartition de travaux et paiements de ports et chauffoir, ils ont compté
sur les mêmes fautes et justice de M. l'Intendant actuel qui, qu'il se soit fait rendre compte en personne par lui-même
ces vérités.

Si un jour qu'on s'abuse juger mépris à batis au tout de la tologie, pour empêcher l'incursion de
brigands qui se réfugient dans les forêts qui forment le lieu de Grandeur, il serait actuellement ce si mépris de
place à Grandeur de la manière pour protéger les habitants, sans sur un grand lieu, entre les voyageurs et
voleurs. — La principale branche d'industrie des habitants de Grandeur est le travail en filage de bois de
tous les usages. On a été jusqu'à leur subsistance, ils ont été le gain que la pain terre a été de leur lieu
leur refus, il est de l'intérêt du Roy de leur procurer le bois mépris à leur travail et de s'en rendre à
aucun étranger pour le transporter.

Quand l'on voudrait en aller au qu'on s'abuse à un étranger, le Roy et l'état y perdrait : ce serait diminuer
ce que les habitants payent au Roy en en diminuant le nombre et privant l'état de ressources, qu'il trouve dans
ce filage de bois, et comme Grandeur vendrait qu'on a travail en bois, en privant les ouvriers de ces
mépris à leur métier, ce serait travailler à la fabrication d'une communauté nombreuse qui s'est accrue
mortel depuis 30 années et qui s'accroît par une population relative à celle des Suisses ou du pays de Vaud
ou produisant de beaux hommes qui font de beaux et bons soldats.

M. de La Galazière grand Maître et officier de la Maîtrise de la Saule et forêt, fait supplie d'honneur de leur justice
les habitants de Grandeur pour la conservation pour eux seuls, des arbres de leurs forêts. Cette attention procurera
l'augmentation de habitants, des subsides qu'ils payent au Roy, et ces habitants et leur justice de leur
auront une reconnaissance éternelle.

Monsieur d'Esbon conseiller du Roy, Lieutenant général du Bailliage est supplie d'honneur de sa
protection, les habitants de Grandeur se justifient, qui la vendent par leur justice, leur soumission à ses ordres, de leur
pour la justice qui leur sera octroyé dans toutes ses actions, en justifiant la demande qu'ils font à M. l'Intendant pour obtenir
leur distraction de la répartition générale du travail et paiements de ports et chauffoir — Celle qui est faite à M. de
le grand Maître et officier de la Maîtrise de la Saule et forêt, pour conserver à eux seuls les arbres de leurs forêts
pour leur travail en filage de bois. — Il est aussi l'honneur de leur reconnaissance que par l'étendue de leur lieu,
le nombre de habitants, il est mépris d'avoir une Maîtrise permanent ainsi qu'un gaffier qui convoque les
lettres et justice de la Communauté de même pendant six ans ; les affaires sont multipliées dans cette communauté
relativement à son étendue et à peine la Maîtrise et gaffier sont-ils au fait d'une affaire importante qu'ils la jugent de venir
en quittant leur charge, et ceux qui leur succèdent tombent dans le même cas, ce changement annuel porte un préjudice irréparable.

Dressé par M. leopold Berou né à Grandeur, seigneur haut justicier de Wolvins les et seigneur du fief de Saralle,
conseiller du Roy, Lieutenant général civil et criminel d'honneur du grand Bailliage royal de Sarquevins.
à Grandeur, ce 20^e 1778.

De ce mémoire non moins recommandable par son auteur que par l'exactitude et la vérité qu'il
confirme, l'original en a été déposé en notre Gaffe, tout pour servir de monument de son zèle patriotique
qu'on leur a remis à la postérité non seulement une relation des siècles passés, et de celui en cours
vison, mais aussi la juste reconnaissance due à un si bon et noble citoyen.

Ad eternam ipsius memoriam.

(Ceci est un fait et le fait)